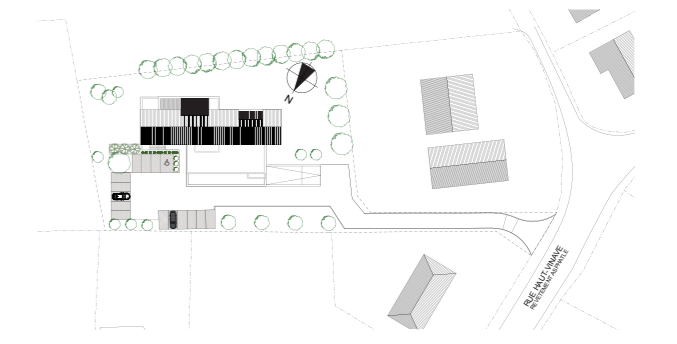




JALHAY
 Résidence du *Haut-Vinave*
 2^e ÉTAGE

2 Appartements 2 chambres



NOTE:
 1. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités de la réalisation. 2. L'ameublement y compris les placards sont dessinés à titre d'illustration. 3. L'agencement de la cuisine est donné à titre indicatif. 4. Le lave-linge, le sèche linge et l'insert gaz ne sont pas inclus. 5. Les divisions dans les menuiseries extérieures sont données à titre indicatif et sont définies par l'architecte. 6. Les aménagements sont donnés à titre indicatif, et sont définis par le cahier des charges commercial.

